

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence du maire Marc- Antoine Pelletier et les conseillers suivants :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION
121-11-19

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que la séance du 11 novembre 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
122-11-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 15 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION
123-11-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 15 octobre 2019 avec corrections.

ADOPTÉE

Payables de novembre

Rémunération des employés		4 542,34 \$
Rémunération des élus/Maire	478,03\$	478,03 \$
Conseillers	159,78\$	<u>958,68 \$</u>
		5 979,05 \$

Dépenses fournisseurs **16 536.15 \$**

Total des dépenses de novembre **22 515.20 \$**

Revenus d'octobre

Taxes municipales	5 415.20 \$
Comité de bénévoles (contribution annuelle)	200,00 \$
Permis rénovation	12,00 \$
TPS	9 064,79 \$
MTQ (subvention annuelle)	180 989,00 \$
Camion Daviault (Couteau loader)	362,27 \$
Kenorland Commandite St-Jean et projet musique	1 000.00 \$

TOTAL **197 043.26 \$**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE NOVEMBRE

RÉSOLUTION
124-11-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de novembre au montant de **5 979.05 \$** pour les salaires des élus et employés, **16 536.15 \$** pour les fournisseurs et **197 043.26 \$** pour les revenus, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 DISCOURS DU MAIRE

Monsieur Pelletier fait son discours du maire et la liste des contrats alloués en 2019 est également citée.

4.1 LISTE DES CONTRATS POUR 2019/RAPPORT PROCÉDURE OCTROI DE CONTRATS

RÉSOLUTION
125-11-19

Suite à la lecture de la liste des contrats octroyés en 2019, Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que toutes les procédures pour l'octroi de contrats en 2019 ont été respectées.

ADOPTÉE

4.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES DE ROCHEBAUCOURT PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE, après discussions avec la municipalité de La Morandière, il y a lieu de donner à contrat à cette dernière l'entretien hivernal des routes de la municipalité de Rochebaucourt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rochebaucourt louera à la municipalité de La Morandière sa chargeuse au cout de 90.00\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE le camion de la municipalité de Rochebaucourt servira en cas de bris ou autre d'un des camions de La Morandière et sera loué au cout de 150.00\$/heure et la municipalité de La Morandière est responsable de trouver un conducteur;

CONSIDÉRANT QUE, étant donné que c'est la première année pour la municipalité de La Morandière et qu'il en est une de rodage, la municipalité de Rochebaucourt signera le contrat pour une année et révisera suite aux données qui seront obtenues après le contrat d'hiver, s'il y a lieu de signer ensuite pour plusieurs années;

RÉSOLUTION
126-11-19

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt signe le contrat hivernal proposé avec la municipalité de La Morandière pour une année, que la location de la chargeuse sera de 90.00\$/heure, le camion de 150.00\$/heure plus le conducteur qui sera fourni par La Morandière et que l'entretien normal de la chargeuse sera fait par les employés de La Morandière.

ADOPTÉE

4.3 HEURES PAYÉES POUR RÉUNION/DG ADJOINTE

La secrétaire informe le conseil que la Directrice générale adjointe assistera à toutes les réunions du conseil municipale et demande à ce que celle-ci soit rémunéré pour un total de 4 heures à toutes les réunions comme la Directrice générale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

RÉSOLUTION
127-11-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que toutes les réunions du conseil seront rémunérées pour un total de 4 h pour chacune.

ADOPTÉE

4.4 DISCUSSION POUR SENTIER DES RAPIDES (SUBVENTION DISPONIBLE)

La secrétaire informe le conseil que la date d'échéance pour faire une demande au « *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021* » est le 6 décembre à 16 h 30.

RÉSOLUTION
128-11-19

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de soumettre une demande de subvention pour le sentier des Rapides pour effectuer quelques travaux tels que : Ajout de lumières solaires à l'entrée du sentier, refaire les ponceaux, solidification de ponts, ajouter du gravier et refaire de la peinture.

4.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

NUMÉRO DE DOSSIER : 00028014-1-88010 (08) - 2019-07-18-38

ATTENDU QUE la Municipalité de Rochebaucourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

RÉSOLUTION
129-11-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que le conseil municipal de Rochebaucourt approuve les dépenses d'un montant de 16 775.64 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

4.6 DÉLÉGATION DE GESTION/FINANCEMENT DE CHERCHEURS DE L'UQAT

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté le 16 octobre 2019 la résolution AG-116-10-2019 dans laquelle elle s'engage à contribuer financièrement aux projets de recherche de deux professeurs-chercheurs de l'UQAT qui sont en lien avec les forêts et l'eau pour un montant de 130 000\$ par année pendant 5 ans, soit de 2020 à 2024;

ATTENDU QUE certaines conditions devront être respectées telles que l'unité de recherche qui doit être située au campus d'Amos, que les chercheurs doivent habiter sur le territoire de la MRC d'Abitibi et que les recherches doivent concorder avec les 11 objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier adopté par le MFFP en 2005, pour que ces projets soient financés;

ATTENDU QUE la somme pour l'année 2020 sera prise à même les budgets des opérations courantes de chacune des ententes de délégation de gestion forestière (EDG) de la MRC d'Abitibi en fonction du nombre d'hectares de chacune des ententes, et ce, conditionnellement à ce que toutes les municipalités des EDG autre que l'EDG no.1056 adoptent une résolution confirmant leur contribution au projet :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QUE La provenance des sommes pour les années subséquentes seront déterminés lors des périodes budgétaires de chacune de ces années;

RÉSOLUTION
130-11-19

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt accepte le projet de recherche mais en respectant tout ce qui a été nommé ci-haut.

ADOPTÉE

4.7 CAMPAGNE DE FINANCEMENT OLO

RÉSOLUTION
131-11-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'offrir un montant de 50.00 \$ à la fondation OLO pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE

4.8 CAMPAGNE PROVINCIALE CONTRE LE RADON

La secrétaire informe le conseil que la campagne provinciale « *Villes et Municipalités contre le radon 2019* » demande un appui financier ou de faire la promotion en vue de sensibiliser la population à la problématique environnementale qu'est le radon.

RÉSOLUTION
132-11-19

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de soutenir la campagne provinciale « *Villes et municipalité contre le radon 2019* » avec le matériel promotionnel suivant : dépliant « le radon : êtes-vous à risque? », les affiches fournis gratuitement et de vérifier si on peut obtenir des détecteurs de radon en consigne.

ADOPTÉE

4.9 FORMATION AUX ÉLUS CONCERNANT LA SÉCURITÉ CIVILE

La secrétaire informe le conseil des prochaines dates de formations pour les élus et tout le personnel de la municipalité concernant la sécurité civile.

RÉSOLUTION
133-11-19

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de permettre aux élus et à tout le personnel de la municipalité de participer à toutes les formations concernant la sécurité civile.

ADOPTÉE

4.10 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SURSEOIR À SA DÉCISION D'ABOLIR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

ATTENDU QUE le projet de loi no. 40 sur la gouvernance scolaire a été déposé devant l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre dernier;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise notamment l'abolition des commissions scolaire et leur remplacement par des centres de services scolaires;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QUE en vertu de la loi 122, le gouvernement du Québec a reconnu les municipalités comme étant des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par ce projet de loi vont à l'encontre de ce principe d'autonomie des gouvernements de proximité, de la vitalité et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE l'éducation est l'assise même du développement de la communauté;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et leurs élus sont des acteurs importants du développement communautaire, social, culturel et économique dans la région;

ATTENDU QUE telle centralisation des décisions compromettrait gravement la qualité des services et prolongerait le délai de réponse;

RÉSOLUTION
134-11-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que :

- La Municipalité de Rochebaucourt demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires, de déposer son plan d'intervention en cette matière et de mettre en place des états généraux sur l'avenir de l'éducation au Québec.
- Que copie de cette résolution soit transmise à :
 - M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - M. Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec
 - M. Pierre Dufour, député d'Abitibi
 - MME Annie Quenneville, présidente de la commission scolaire Harricana

ADOPTÉE

4.11 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAXATION 2020

La secrétaire informe le conseil qu'un avis de motion doit être prit concernant le règlement de taxation 2020.

AVIS DE MOTION

La conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse donne l'avis de motion concernant le règlement taxation 2020. Ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil ultérieure.

4.12 LISTE DES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La secrétaire informe le conseil des dues envers la municipalité en date du 11 novembre 2019.

4.13 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes.

4.14 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Christiane Blouin demande qui doit s'occuper de déneiger les accès aux boîtes aux lettres et nous l'informons que c'est Poste Canada qui est en charge de leurs boîtes postales. Elle s'informe de la porte de la citerne; l'ouvrier effectue des travaux pour la réparation qui devront être terminés au printemps prochain. Une porte temporaire a été installée. Elle informe le conseil qu'elle va continuer de gratter la galerie du CLSC.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

La conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse demande s'il serait possible de faire réparer les supports à papiers dans les toilettes avant les fêtes de Noël.

La conseillère Louise Morin informe le conseil que le chantier des Saules est terminé pour l'hiver et qu'elle va travailler à temps partiel dans les bureaux de la cellule pour faire du ménage dans les documents.

4.15 INFORMATION MAIRE

La MRC désire faire des rénovations dans ses bureaux.

4.16 VARIA

STÉPHANE VERREAULT (PLAN PHOTOS SITE INTERNET)

La secrétaire informe le conseil que suite aux modifications effectuées sur notre site Web de la municipalité, Monsieur Stéphane Verreault nous offre un lot de photos qu'on pourra utiliser pour nos publicités au montant de 159.99 \$ + taxes.

RÉSOLUTION
135-11-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'accepter de faire l'achat du lot de photos, proposé au montant de 159.99 \$ + taxes.

ADOPTÉE

CHANGEMENT VERSION WINDOWS ORDINATEURS BUREAU

RÉSOLUTION
136-11-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'accepter de faire télécharger la nouvelle version de Windows 10, obligatoire pour le 1^{er} janvier 2020. La boutique Gyva va effectuer les modifications aux coûts de 310.00 \$ pour chaque ordinateur.

ADOPTÉE

ACHAT D'UNE ARMOIRE AMOVIBLE POUR RANGER LE SYSTÈME DE SON ET SES ACCESSOIRES

RÉSOLUTION
137-11-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de faire l'achat d'une armoire de rangement amovible pour le système de son et ses accessoires.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

RÉSOLUTION
138-11-19

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Rochebaucourt appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Rochebaucourt participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport, avec copie à la députée Suzanne Blais afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale Nathalie Lyrette soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

FORMATION POUR VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE

RÉSOLUTION
139-11-19

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'inscrire Pierre-Olivier Doré et Malou Thibodeau à la formation « visite de prévention incendie ». Ils s'occuperont de faire la visite de chaque domicile de la municipalité.

ADOPTÉE

4.17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec. très.